



Le Lien

*Bulletin d'information du Maire et du Conseil Municipal
de Villeneuve-sous-Dammartin (Mandat 2020-2026)*

Edition n° 36 – NOVEMBRE 2020



Edito de Madame le Maire et de son Conseil Municipal

Compte tenu de l'actualité, nous commencerons cette nouvelle édition du « Lien » par ce Préambule important :

Le port du masque est obligatoire sur tout le département 77.

« Le protocole sanitaire renforcé »

à l'école et dans toutes les parties périscolaires telles que la cantine, les salles de garderie.

Ce dispositif, déjà mis en place et appliqué lors de la reprise des cours en présentiel au printemps dernier, a pu être réactivé et remis en oeuvre très rapidement.

Le **port du masque** était déjà **obligatoire pour tous les adultes**. Après ces vacances de la Toussaint, il devient **obligatoire pour tous les enfants à partir de 6 ans**.

Les « **groupes classes** » sont constitués. Les élèves restent groupés par classe pour toutes leurs activités et ne peuvent plus se mélanger avec ceux des autres classes.

Rappel des mesures prises :

- Le port du masque est obligatoire y compris à l'extérieur des classes (dans la cour de récréation, dans la cantine en attente du repas...).
- Le nettoyage quotidien des salles de classe et des parties communes est renforcé, notamment pendant la pause repas.
- L'équipe éducative a mis en place les récréations décalées.
- La cour est divisée en parties afin de séparer les groupes.
- La cantine s'est adaptée aux groupes classes.
- Les entrées et sorties des élèves sont aussi décalées en fonction.

Le « Plan Vigipirate Urgence Attentat » réactivé

Mesures répondant à nos obligations sécuritaires :

- Maintien de la sécurisation des abords de l'école/mairie : stationnement interdit et portail vidéo pour les accès.
- Consignes aux parents de respecter les règles de distanciation physique entre eux, de ne pas s'attrouper ni de s'attarder, plus que nécessaire, devant la grille de l'école/mairie.
- Prise de rendez-vous en cas de nécessité d'échange/discussion avec les enseignants.
- Fermeture des portes du groupe scolaire en dehors des horaires d'accueil.
- Non-pénétration des locaux de la garderie par les parents.

Nous nous efforçons de faire le maximum pour assurer la santé et la sécurité de tous.

Merci de nous aider en respectant les mesures prises.

Suite de l'[Edito de Madame le Maire et de son Conseil Municipal](#)

*L'automne s'installe déjà... Ce que nous avons vécu ces derniers mois nous impose cette **rétrospective** :*

*Au **premier tour des élections**, le dimanche 15 mars dernier, toute la liste « Villeneuve Futur, continuons ensemble » fût élue grâce à vos suffrages. Nous tenons tous à vous en remercier ici encore chaleureusement.*

*Au lendemain de ce premier tour, le « premier **confinement** » fût décidé par les autorités.*

*Le début de la **crise sanitaire** nous mît dans l'obligation et dans un profond regret d'annuler nos rencontres prévues et de mettre fin à tous les projets de festivités communales, scolaires et associatives.*

*Notre **Conseil** a pu se mettre officiellement en place lors d'un conseil spécifique le 25 mai 2020. Aussi, il nous semble opportun de vous décrire la nouvelle **répartition fonctionnelle** de notre Equipe :*

Mme Isabelle GAUTIER, Maire
Mme Annick KOUSIGNIAN, 1^{ère} adjointe
M. Laurent GAUTIER, 2^{ème} adjoint
Mme Claire JOLIVEAU-AHMED, 3^{ème} adjointe
M. Djanick NANETTE, conseiller
Mme Martine INGRATO, conseillère
M. Pascal GILLES, conseiller
Mme Christiane GURHEM, conseillère
M. Abdellatif ABASSARY, conseiller
Mme Corinne BUTARD, conseillère
M. Jérôme LAUNAY, conseiller
Mme Virginie GILANT, conseillère
M. Eric EGOT, conseiller
M. Benoît GILANT, conseiller
M. Antonio PEREIRA, conseiller

*Le **contexte actuel** de « crise sanitaire » et de « crise sécuritaire » nous maintient dans la conscience des réalités sociales et économiques. Nous nous devons de rester vigilants aux divers risques qu'il engendre, tant dans l'espace public que privé, et réactifs face ses évolutions et incidences.*

*Nous espérons que cette période, éprouvante pour de trop nombreux habitants, se présente comme une nouvelle incitation, individuelle et collective, à la **bienveillance**, à l'**entraide** et à la **solidarité**. Qu'elle puisse, de cette façon, faire place à plus de **sérénité** pour chacun.*

*Dans ce contexte qui nous oblige à **accepter l'incertitude**, nous restons, soyez-en assurés, **optimistes et engagés** dans l'exercice du mandat que vous nous avez confié. Les pages qui suivent vous en diront plus long...*

Bonne Santé à tous et Bonne lecture !



**MAI... JUIN 2020,
EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE,
LA CONFECTION DE MASQUES DE PROTECTION FUT ASSUREE
GRACE A L'IMPLICATION REMARQUABLE D'HABITANTS !**

A la Salle des Associations -en respectant les règles sanitaires de protection et de distanciation, comme à domicile, de nombreux habitants ont participé volontairement et bénévolement à la fabrication locale de masques en tissu. Ces derniers ont pu être distribués à tous... au fil de la production !



Un grand Bravo à toutes ces « petites mains » solidaires !

Bravo à toutes ces « petites mains » solidaires !



***Pour leur sourire, leur patience et leur ténacité...
Pour leurs heures disponibles dévolues à la couture...
pour la mise à disposition de leurs machines à coudre,
leur offre d'élastiques, de fils et de tissus conformes aux normes,
pour leur soin à la préparation, à la découpe, à la jointure de tissus...
Pour leurs heures disponibles à la gestion des commandes et pour la
distribution...
Que toutes et tous soient ici encore chaleureusement remerciés !***



Les masques sont à votre disposition en mairie, n'hésitez pas à venir en chercher.



La rentrée scolaire de Septembre 2020 ne fût déjà pas tout à fait comme les autres...

Parlons tout d'abord de « l'avant-rentrée » !

Nous tenons à saluer ici l'engagement professionnel de M. le Directeur de l'Ecole, Vincent Wolkensinger et de toute son équipe enseignante et à les en remercier.

En effet, ils ont su prendre toutes les mesures efficaces pour maintenir l'**enseignement à distance** de nos enfants **pendant toute la durée du confinement**.

Ils ont aussi encadré un **programme de soutien scolaire**, comprenant la préparation du passage en 6^{ème} des CM2 de l'année dernière.

Les têtes étaient pleines d'enthousiasme à l'idée de reprendre l'Ecole mais elles n'en avaient pas moins quelques appréhensions légitimes, liées aux incertitudes quant à la propagation du coronavirus.

De cette manière pédagogique et à moindre effectif, chacun a ainsi pu reprendre sereinement son bon élan de marche et pris ses **nouveaux repères de fonctionnement** au sein des locaux.

« La rentrée de septembre » a été organisée dans le **respect rigoureux des protocoles sanitaires prescrits par l'Education Nationale**. Nous tenons ici à remercier nos personnels d'entretien et de nettoyage pour leur implication dans la préparation de l'ensemble des locaux scolaires et périscolaires.

L'Ecole reçoit cette année un effectif de 86 enfants :

8 en maternelle petite section, 16 en moyenne section et 11 en grande section, 14 en CP, 9 en CE1, 10 en CE2, 9 en CM1 et 9 en CM2.



« La rentrée de novembre » : Des mesures sécuritaires se sont ajoutées aux mesures sanitaires renforcées. Des échanges constructifs, adaptés pédagogiquement à chaque niveau scolaire, sur la laïcité et la liberté d'expression ont réaffirmé le devoir de *respect collectif des principes et des valeurs de notre République*, au quotidien, en et hors de l'école.



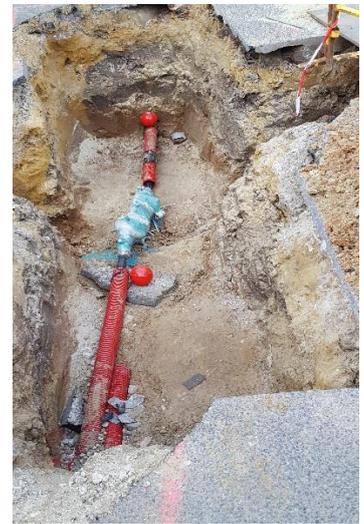
Vos élus sont reconnaissants des efforts permanents des enseignants, des personnels communaux, des parents et des enfants pour respecter l'ensemble des consignes, pour maintenir la vigilance nécessaire à l'application par tous de l'ensemble des gestes-barrières et des bonnes pratiques, dans tous les locaux scolaires et dans l'environnement proche de l'Ecole.

A tous, une très bonne continuation !



LES TRAVAUX DE CET ETE

Stains/rue des Acacias/Place de la Mare/rue de Paris : pose des canalisations pour le passage du gaz vert pour la liaison Thieux...Mesnil-Amelot



Aire de jeux : entourage par un grillage de protection



*Passez d'heureux moments sur l'aire de jeux !
Gardez-la en bon état et propre !
(Merci de signaler toute dégradation en Mairie
au 01.60.03.43.35.)*

TRAVAUX EN COURS

L'atelier technique communal

Tous les acteurs du projet se sont réunis sur le terrain pour une bonne coordination.

Les travaux ont commencé début novembre. Livraison du bâtiment prévue pour Juillet 2021.



Stains : L'enfouissement des réseaux

A l'instar de ce qui a déjà été réalisé à Villeneuve, les réseaux sont en train d'être enfouis. Les poteaux et les fils électriques en hauteur vont laisser place à de nouveaux réverbères.

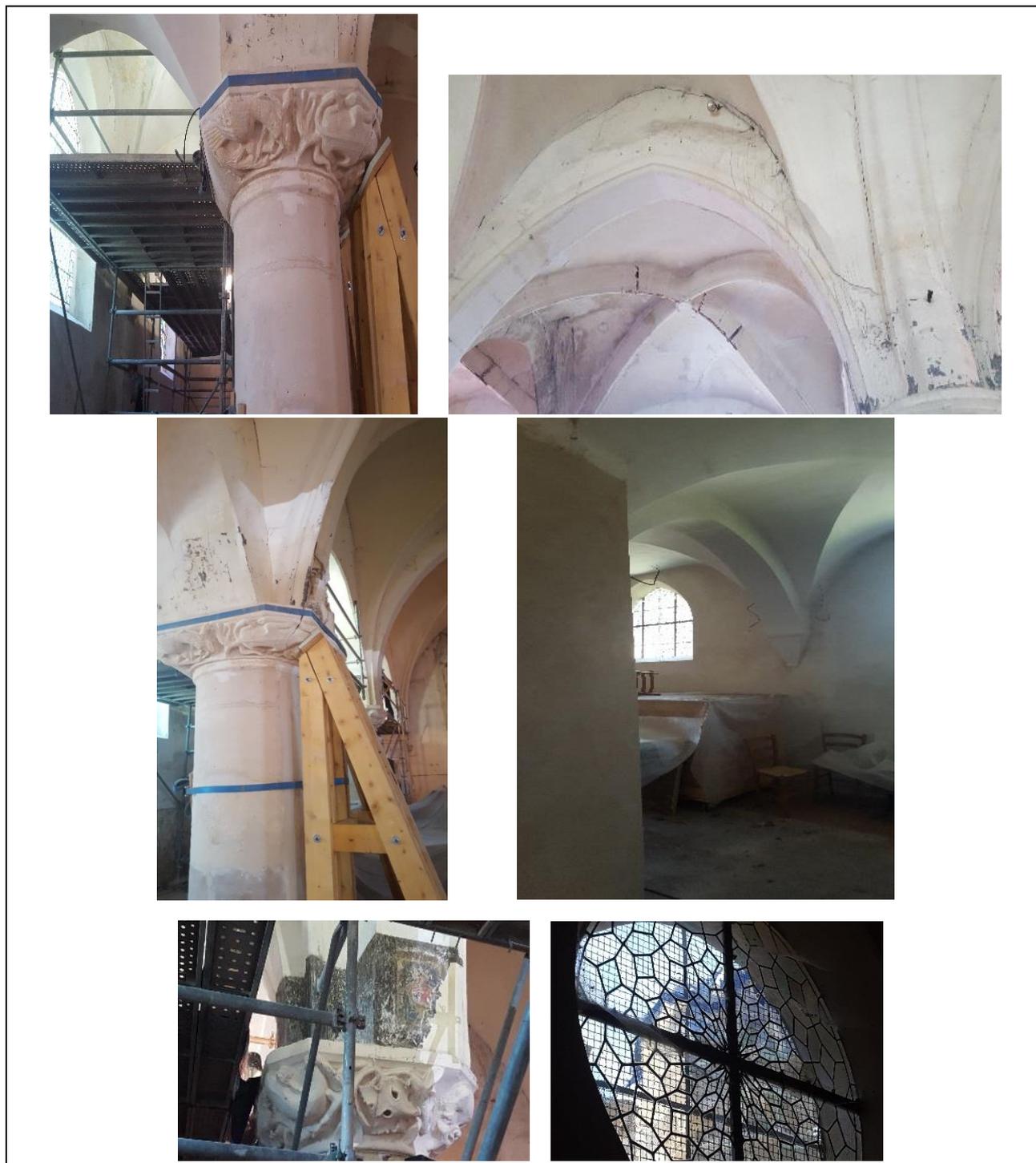


TRAVAUX RELANCES POUR CET HIVER

L'église

Le pilier Nord à l'entrée du chœur présente des grosses fissures, il est maintenu par des étais depuis quelques mois. La nef centrale est également fragilisée. Les travaux de consolidation vont bientôt commencer.

Ces travaux nous permettront la réouverture de notre église dans quelques mois.



RAPPELS IMPORTANTS

- La fibre est disponible sur notre commune.



Consulter le site internet de test d'éligibilité de votre adresse au réseau sem@fibre77 sur le site www.covage.com

Vous pouvez comparer les offres des différents fournisseurs d'accès internet, afin de voir celle qui correspond le mieux à vos besoins.

Voici les opérateurs disponibles sur notre commune :

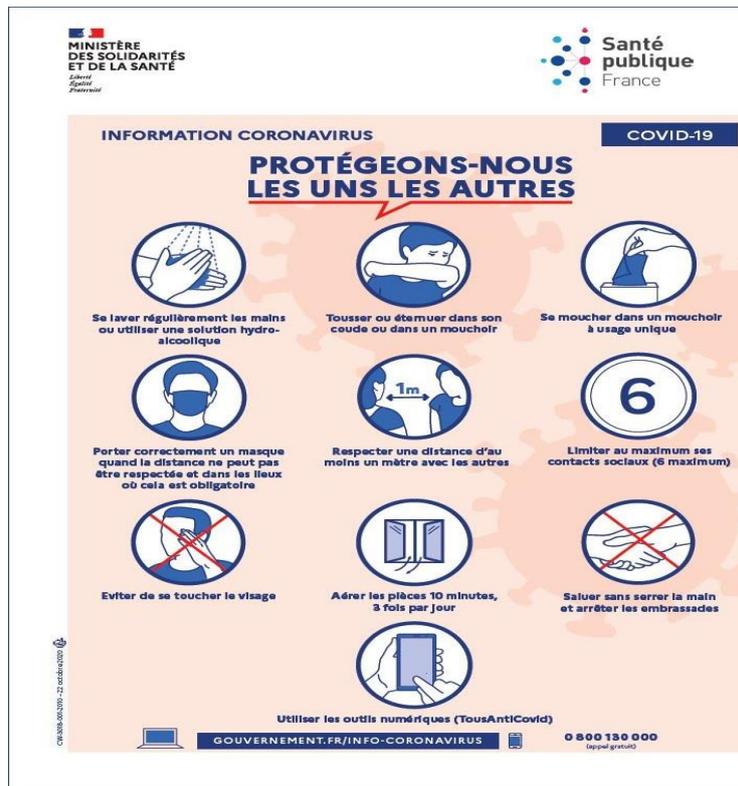
- www.comcable.fr / 09 69 360 120
- www.coriolis.com / 09 70 71 55 55
- www.k-net.fr / 09 72 350 350
- www.lafibrevideofutur.com / 01 86 56 56 56
- www.nordnet.com / 3420
- www.orange.fr / 3900
- www.ozone.net/ 0 973 01 1000

Aussi, Bouygues Telecom, SFR. Pas d'infos en revanche sur FREE.

- Sur le plan sanitaire

Le port du masque est obligatoire sur tout le département de la Seine et Marne.

Partout, restons attentifs aux panneaux d'avertissement et respectueux des consignes indiquées.



En cas d'apparition de symptômes du COVID 19, CONTACTEZ LE 15 (SAMU)

www.villeneuve-sous-dammartin.fr



- ❖ **Vous avez 16 ans (fille ou garçon) :** vous devez vous faire enregistrer en mairie pour être recensé(e).
- ❖ **S'inscrire sur les listes électorales** est maintenant possible tout au long de l'année, en mairie ou via le site internet du Ministère de l'Intérieur demarches.interieur.gouv.fr
- ❖ **URBANISME : DEMANDES ET DECLARATIONS DE TRAVAUX**



Tous les travaux de modification sur une construction/habitation doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux et/ou d'une demande de permis de construire qui sera enregistrée en mairie :

- transformation de votre construction existante (ex : extension, surélévation, véranda, pose d'abri- jardin, carport, garage)
- changement d'utilisation de local, pièce supplémentaire, etc.. créant une emprise au sol
- changement d'ouvertures (portes, fenêtres, clôture, portails)
- ravalement de façade
- rénovation de toiture

Le secrétariat de la Mairie est à votre disposition pour vous assister dans vos démarches de déclarations et de demandes de travaux.

LE CIVISME AU QUOTIDIEN



Dispositions et principes à respecter pour préserver la
Quiétude de tous et le Bien-vivre ensemble !

◇ Réf. : Arrêté préfectoral n°19ARS41SE relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

« *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des êtres humains. La gêne sonore est caractérisée dès qu'au moins un de ces trois critères est constaté.* »

Pour les particuliers (Article 4)

« Les **activités bruyantes** susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les **particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments**, tels les **travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage...** sont **autorisées** :

- de 8h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Les **travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules** sont **interdits sur la voie publique**. Les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite sont tolérées. »

Pour les professionnels (Article 6)

« Les **chantiers de travaux privés ou publics**, effectués par les **professionnels à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments**, **l'entretien des espaces verts, les travaux de voirie ...** », **interdits** le dimanche et les jours fériés, sont **autorisés** :

- de 7h à 20h du lundi au vendredi
- de 8h à 20h le samedi.

Article 9 :

« Dans les locaux d'habitation et leurs dépendances, les occupants doivent prendre toutes dispositions et toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les **bruits domestiques et de comportement émanant de ces locaux...** »

◇ ***Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde*** sont tenus de

- ramasser les excréments de leurs chiens dans l'espace public (sacs à disposition dans les toutounettes),
- ne pas les laisser vagabonder librement dans la commune et de les tenir en laisse.
- prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

◇ **Gestion de nos déchets**

- Prochaine date de collecte d'encombrants : **lundi 23 novembre**

Les déposer la veille au soir, sur le trottoir, sans gêner le passage des piétons.

Tout **dépôt sauvage**, en dehors des dates, est **interdit et répréhensible**.

Trop d'incivilités ont été constatées, il est urgent que chacun se rappelle à de bonnes pratiques, respectueuses du voisinage et de l'Environnement.

Merci de signaler en Mairie toutes formes d'incivilités et de dépôts illicites de déchets constatés.

Demandez votre carte gratuite d'accès Sigidurs

(procédure en ligne : cf. www.sigidurs.fr ou à l'accueil d'une des déchèteries du syndicat.

(Bouqueval, Gonesse, Louvres, Sarcelles, Dammartin-en-Goële, Mitry-Mory)

- Nous vous demandons de sortir vos **bacs-poubelles**, au plus tôt, la veille des jours de collecte et de les récupérer, le plus tôt possible, après leur collecte.

Bacs gris : le mercredi

Bacs jaunes : le jeudi matin

Bacs verts « déchets végétaux » : le vendredi matin (prochaines dates : 20-27 nov., 11 déc.)



INFORMATIONS DIVERSES

Attention aux arnaques de fin d'année !

Attention aux faux éboueurs.

L'arnaque est connue mais continue à faire des victimes. Chaque année, un peu partout en France, des individus se présentent chez vous en se faisant passer pour des éboueurs et vous vendent un calendrier pour quelques euros.

Ils se présentent sous le nom de l'entreprise qui collecte vos déchets et même sous celui du Sigidurs. Ils peuvent être vêtus du gilet jaune fluo réglementaire afin de se rendre crédibles auprès de leurs victimes. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance.

Nous vous rappelons que le contrat qui lie la Sigidurs à ses différents prestataires de collecte interdit formellement toute demande de contribution financière aux administrés, sous peine de sanctions.

Si vous êtes confrontés à cette situation, appelez immédiatement le numéro vert du Sigidurs :

0800 735 736 - Service et appels gratuits.

Opération de broyage de branches à domicile.

Dans le cadre de la réduction des déchets végétaux, le Sigidurs, organise cette **opération gratuite le mercredi 25 novembre sur notre commune.**

Le service prestataire Espaces verts de LADAPT interviendra au maximum une demi-heure chez vous, quelle que soit la quantité de déchets végétaux à broyer, aux horaires suivants : **9h00-12h30 / 13h30-16h30.**

Pour bénéficier de ce service, il vous faut **vous inscrire avant le 18/11/2020** (soit en complétant le formulaire d'inscription sur www.sigidurs.fr, soit en contactant le 01 34 19 11 14.) Attention, le nombre de places est limité



Collecte de livres en déchèteries, du 23 au 28 novembre 2020.

Vous pouvez déposer vos livres (en sacs ou en cartons) dans les déchèteries du Sigidurs à **Bouqueval, Sarcelles, Louvres et Gonesse**. Les livres, confiés au partenaire *Recyclivre* seront remis en vente sur internet. Une partie des bénéfices sera reversée à des associations.

Merci à tous pour vos gestes éco-responsables !

Une semaine riche de sensibilisation à la protection de l'Environnement



Une **exposition** en faveur de la **préservation des biodiversités** terrestres et marines, des **ateliers pédagogiques** avec les enfants de l'école sur le **tri sélectif de nos déchets**, de nombreux **échanges** sur nos intentions et/ou nos comportements éco-citoyens en faveur de la **protection de l'Environnement** ont eu lieu à la Salle des Associations du 27 septembre au 4 octobre.

Organisée en partenariat avec le Sigidurs par vos élus, l'A. S.V et la « Team » des parents d'élèves, cette semaine sur le thème de l'Environnement paraîtra bientôt en photos dans un n° du *Lien « Spécial Environnement »*.

Elle s'est conclue joyeusement par une **collecte solidaire des déchets** dans le village.

L'opération de ramassage a regroupé pour cette première fois 29 personnes, la plupart accompagnées de leurs enfants.

Dorénavant, nous devrions pouvoir nous mobiliser une fois par trimestre pour renouveler ce type d'**action citoyenne bénéfique à la propreté de notre environnement communal.**

Merci à tous pour votre participation et à bientôt !



Quelques instants de liberté au temps d'un automne confiné...





URGENCES MEDICALES ET SECURITAIRES

En cas de problème ou d'urgence, appeler le bon numéro fait gagner du temps aux services d'intervention. Dans les situations d'urgence, chaque seconde est précieuse.

Tous les opérateurs de téléphonie sont tenus d'acheminer gratuitement ces appels d'urgence et de les géolocaliser lorsque cela s'avère possible.

112 (dans toute l'Union Européenne) N° d'appel unique strictement réservé aux **urgences**, pour déclencher les secours aux personnes (ambulance/pompiers/police).

Si vous êtes à l'étranger, on peut joindre un interlocuteur sans connaître le numéro des urgences du pays où l'on se trouve.

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident, d'un incendie ou d'un cambriolage, **le 112 redirigera votre appel en France. C'est donc un secouriste français qui répondra à votre appel.**

L'appel au 112 est **gratuit**, il est accessible, même sans crédit, depuis un téléphone fixe, une cabine téléphonique ou un portable. Il est **prioritaire** sur tous les autres appels, ce qui veut dire qu'il est transmis même quand votre réseau est saturé ou inaccessible. Il sera en effet **transmis par le premier réseau disponible** dans la zone d'appel.

« J'appelle le 112 pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police. »

15 le Samu (Service d'Aide Médicale Urgente) Pour toutes **urgences médicales vitales** (ex : malaise cardiaque) et mise en relation des personnes confrontées en pleine **nuit**, les week-ends ou jours fériés à des problèmes de santé imprévus avec des médecins.

Se rappeler la présence d'un **défiibrillateur**, à mettre en œuvre en l'attente des secours, accessible au public, sur le mur entre la mairie et la boulangerie. Il y en aura un second, prochainement, à la salle des Associations.

17 la Police (ex : menace ou trouble à l'ordre public)

101 la Police (accessible dans toute l'Union européenne)

Gendarmerie (Dammartin-en Goële) : **01.60.03.00.19**

24h/24, les services de gendarmerie et de police vous assistent et/ou vous indiquent le n° d'appel adapté à votre besoin de signalement ou demande d'assistance en cas d'**urgence sociale**.

18 les Pompiers N° prioritaire en France quand on est dans une situation de péril, avérée ou potentielle, ou en cas d'accident impliquant des biens ou des personnes.

« J'appelle le 18 en cas d'incendie, accident de la route nécessitant secours à personnes, malaise ou chute sur la voie publique, fuite de gaz, pollution, risque d'effondrement, ensevelissement, brûlure, électrocution, etc ... »

114 Réception et orientation des **personnes malentendantes** vers les autres numéros d'urgence.



Prenez soin de vous et des autres, bonne santé à tous !



En vous souhaitant de belles promenades automnales... A bientôt !

L'équipe de rédaction du « Lien ».

Bulletin municipal (ne pas jeter sur la voie publique)

Lieu de publication : Mairie - 35 rue de Paris - 77230 Villeneuve-sous-Dammartin

Tel : 01.60.03.43.35 / mairie-villeneuve-dammartin@wanadoo.fr

Comité de rédaction : Isabelle Gautier, Laurent Gautier, Annick Kousignian, Claire Joliveau-Ahmed, Pascal Gilles, Martine Ingrato.

Photos : Claire Joliveau-Ahmed

Site internet : www.villeneuve-sous-dammartin.fr